



Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de faciliter le passage au péage.

Togo-enlèvements et disparitions inquiétantes
Le gouvernement fait le point P.4

N° 956 du 18 mars 2026 Prix 250 F cfa

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité



Le Togo
change
les règles
du cajou

Enjeux et défis d'une réforme décisive

Editorial

LA CULTURE DE L'ESPOIR « SOYEZ TRANQUILLES ! LE PC VEILLE ! »

Ce n'est certes pas moi, l'ultra convaincu, qui aurait douté de la conviction profonde et primordiale du président du Conseil qu'aucune situation de vanité, qui soumettrait, plongerait ainsi des populations dans de détestables inconforts, tel que l'exemple choquant de l'Atékopé, - désormais réglé sur ses instructions -, où des femmes rampaient dans la boue sous des clôtures en fil de fer muni de pointes tranchantes, ne serait plus, le moins du monde, toléré dans ce pays...

Ce n'est certes pas moi non plus qui aurait reproché à quelque journaliste, - dans le respect scrupuleux des lois qui encadrent l'exercice de sa profession-, d'avoir propension à l'indignation véhémement, dès lors qu'il se fût agi de dénoncer des situations flagrantes touchant à la dignité humaine sur des choses communes ou du bien public !

L'instauration de la Ve République, puisqu'il est besoin de le réitérer à l'endroit obtus des réfractaires, constitue un tournant historique dans



l'évolution politique de notre pays. L'édifice national, qui, étape par étape, est en train de prendre forme sous nos yeux, mérite, à mon sens patriotique, une attention hautement consensuelle. Car, cet édifice forme un cercle, dont l'espoir, dont la justice sociale, dont l'exigence d'une meilleure gouvernance et les leçons tirées des erreurs du passé marquent l'épicentre de l'action résolument réformatrice du président du Conseil.

En effet, cet édifice est en train d'élever des garde-fous pour, d'une part, en préserver l'intégrité fondamentale, et, d'autre part, sauvegarder en son sein la paix et la sécurité des biens et des personnes sans lesquelles rien de viable n'est possible pour le pays, en particulier une prospérité nationale redistributrice de richesses et donc de bien-être.

Et chaque jour qui passe doit avoir plus d'intensité que cela inexorablement ira, étape par étape,

Suite à la page 5

Sécurité, numérique, investissements et foncier

LES DÉCISIONS MAJEURES DU CONSEIL DES MINISTRES DU 11 MARS 2026

Le gouvernement togolais accélère ses réformes tout en renforçant la sécurité nationale. Réuni le 11 mars 2026 sous la présidence du Président du Conseil, Faure Gnassingbé, le Conseil des ministres a adopté deux décrets importants et examiné quatre communications portant sur des questions stratégiques liées à la sécurité, à la transformation économique, à la santé publique et à la gouvernance foncière.

Face à la persistance de la menace terroriste dans le nord du pays, le gouvernement a décidé de proroger l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes pour une durée supplémentaire de douze mois à compter du 13 mars 2026. Instituée pour la première fois en juin 2022, cette mesure exceptionnelle vise à renforcer les dispositifs de défense et de sécurité afin de mieux protéger les populations et leurs biens. Les autorités entendent ainsi maintenir un niveau de vigilance élevé tout en poursuivant les actions de stabilisation et de développement engagées dans cette zone frontalière exposée aux menaces terroristes.

Le Conseil des ministres a également adopté le décret portant approbation du nouveau Plan national d'attribution des

bandes de fréquences radioélectriques. Cette réforme intervient à la suite des modifications apportées au règlement des radiocommunications par l'Union internationale des télécommunications lors de la conférence mondiale de 2023. Le nouveau plan ouvre la voie à l'identification de bandes de fréquences supplémentaires pour le déploiement de la technologie 5G, l'utilisation de plateformes à haute altitude, l'introduction d'un système de transmission d'informations pour la sécurité maritime ainsi que l'attribution de nouvelles fréquences aux services mobiles aéronautiques. Cette modernisation permettra au Togo de se conformer aux standards internationaux et de soutenir le développement des technologies numériques et des télécommunications.

Parmi les communications présentées au Conseil figure celle relative à la quatrième enquête démographique et de santé, présentée par le ministère en charge de la santé. Cette étude nationale, qui succède aux enquêtes réalisées en 1988, 1998 et 2013-2014, s'inscrit dans le cadre du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat. Elle permettra de produire des données actualisées sur la santé maternelle et

infantile, la planification familiale, la nutrition, les violences domestiques, le VIH/sida ou encore le travail des enfants. Les opérations de collecte des données, qui dureront quatre mois, comprendront des enquêtes auprès des ménages, des mesures anthropométriques et des analyses biologiques. Les résultats sont attendus pour avril 2027. Le Conseil a également été informé de l'aboutissement du processus de transformation de la Société d'administration de la zone franche (SAZOF) vers l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche. Créée en 1994, la SAZOF a joué un rôle majeur dans la politique d'industrialisation du pays avec 141 entreprises agréées dont 91 actuellement en activité. En 2024, les investissements réalisés dans la zone franche ont atteint plus de 425 milliards de francs CFA, représentant environ 7 % du PIB et près de 19 000 emplois directs. La création de l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF) permettra désormais de regrouper au sein d'une même structure la gestion du code des investissements et celle du statut de zone franche industrielle, dans une logique de cohérence institutionnelle.

VOICI LE COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 11 MARS 2026

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 11 mars 2026, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil.

Au cours des travaux, le Conseil des ministres a examiné et adopté deux (2) décrets et écouté quatre (4) communications.

1. Au titre des décrets

• Le Conseil des ministres a adopté le décret portant prorogation de l'état d'urgence sécuritaire

Face à la persistance de la menace terroriste et aux risques qu'elle continue de faire peser sur l'intégrité du territoire national, en particulier dans la région des Savanes, l'état d'urgence sécuritaire décrété initialement le 13 juin 2022, pour une durée de trois (3) mois, puis prorogé à trois (3) reprises avec l'autorisation de l'Assemblée nationale, a permis de renforcer le dispositif de défense et de sécurité et d'assurer une meilleure protection des populations concernées ainsi que leurs biens.

Afin de maintenir une vigilance accrue et de consolider les dis-

positifs de prévention et de riposte face à cette menace persistante, le gouvernement, conformément à l'article 20 de la Constitution du 6 mai 2024, a sollicité et obtenu de l'Assemblée nationale une autorisation de proroger l'état d'urgence sécuritaire.

Le décret adopté ce jour proroge, en conséquence, l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes pour une durée supplémentaire de douze (12) mois à compter du 13 mars 2026.

Le gouvernement réaffirme son engagement à poursuivre les efforts visant à garantir la sécurité des populations, à préserver l'intégrité du territoire national et à conduire des actions de stabilisation et de développement en faveur des communautés de la région des Savanes.

• Le Conseil des ministres a ensuite adopté le décret portant approbation du Plan national d'attribution des bandes de fréquences radioélectriques (PNAF)

Suite aux modifications apportées en 2023 au règlement des radiocommunications par

l'Union internationale des télécommunications 2023, lors de la conférence mondiale des radiocommunications, les Etats membres sont appelés à intégrer ces évolutions dans leur planification nationale d'attribution des fréquences.

Dans ce contexte, le Conseil des ministres a approuvé le nouveau Plan national d'attribution des bandes de fréquences du Togo. Ce plan prévoit, notamment l'identification de bandes de fréquences supplémentaires pour le développement de la 5G et des plateformes à haute altitude, l'introduction d'un système de transmission d'informations pour la sécurité maritime, l'attribution de nouvelles bandes aux services mobiles aéronautiques ainsi que l'encadrement des communications inter-satellites.

L'approbation de ce plan permet de moderniser le cadre national de gestion des fréquences radioélectriques, de se conformer aux standards internationaux et de poursuivre le soutien

Suite à la page 3

LE SÉNAT TOGOLAIS REND UN DERNIER HOMMAGE AU SÉNATEUR BITOKOTIPOU YAGNINIM

Le Sénat du Togo a rendu, vendredi 13 mars 2026 à Lomé, des hommages funèbres à feu Bitokotipou Yagninim, sénateur de la première législature de la seconde chambre du Parlement. La cérémonie solennelle, empreinte de recueillement et d'émotion, a été présidée par le Président du Sénat, Barry Moussa Barqué, en présence de nombreuses personnalités politiques et institutionnelles.

Organisée dans la cour de la présidence du Sénat, la cérémonie a rassemblé notamment le Président de l'Assemblée nationale du Togo, Komi Selom Klassou, des présidents d'institutions de la République, des membres du gouvernement, des parlementaires, ainsi que des autorités administratives et traditionnelles. La famille, les proches et les collaborateurs du défunt étaient également présents pour rendre un dernier hommage à celui qui fut l'un des premiers

sénateurs de la Ve République. Décédé le 15 février 2026 à la suite d'une courte maladie, Bitokotipou Yagninim laisse derrière lui le souvenir d'un homme engagé au service de l'État et de la République. Conformément à la tradition parlementaire, la chambre haute du Parlement a tenu à lui rendre les honneurs qui lui sont dus à travers une séance spéciale marquée par une minute de silence et un dépôt de gerbes de fleurs par le Président du Sénat.

Les témoignages prononcés à cette occasion ont retracé le parcours d'un homme d'État dont l'engagement et la loyauté ont marqué plusieurs décennies de la vie administrative et politique nationale. Dans son éloge funèbre, le sénateur Bawoumondom Améléte, troisième secrétaire parlementaire du Sénat, a salué la mémoire d'une figure respectée de la vie publique togolaise. Selon lui, en accédant au Sénat lors de la première législature

de l'histoire constitutionnelle du pays, Bitokotipou Yagninim a mis son expérience au service du renforcement de la démocratie et du fonctionnement harmonieux des institutions. Il a également souligné que le défunt incarnait l'image d'un sage de la République, profondément attaché aux valeurs de dialogue, de responsabilité et de stabilité institutionnelle.

Prenant la parole à son tour, le Président du Sénat, Barry Moussa Barqué, a rendu hommage à un homme discret et dévoué, dont le sens du devoir et l'attachement aux valeurs républicaines ont marqué ses collègues et inspiré l'ensemble de la communauté nationale. Il a rappelé que Bitokotipou Yagninim fut à la fois un père de famille, un militant convaincu et un serviteur de la Nation, tout en exprimant, au nom de l'institution parlementaire, sa profonde compassion à la famille éplorée, à ses proches et à tous ceux qui



l'ont connu.

Né en 1941 dans la préfecture de Dankpen, le défunt appartenait à la génération de Togolais qui ont accompagné les grandes étapes de la construction de l'État moderne. Il débute sa carrière dans le domaine de l'éducation en tant qu'instituteur, convaincu que l'école constitue un pilier essentiel de l'émancipation individuelle et du progrès collectif. Ses compétences, son sens de l'organisation et son engagement pour l'intérêt général

le conduisent ensuite vers l'administration publique où il occupe successivement plusieurs fonctions de responsabilité, avant de poursuivre son engagement au service de la République à travers son mandat de sénateur. La cérémonie d'hommage a ainsi traduit la reconnaissance de la Nation envers un homme dont le parcours demeure intimement lié à l'histoire administrative et institutionnelle du Togo.

La rédaction

VOICI LE COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 11 MARS 2026

Suite de la page 2

au développement des technologies numériques ainsi que des services de télécommunications.

2-Au titre des communications

- Le Conseil des ministres a écouté une communication relative à la quatrième enquête démographique et de santé au Togo, présentée par le ministre de la santé, de l'hygiène publique, de la couverture sanitaire universelle et des assurances Succédant aux éditions de 1988, de 1998 et de 2013-2014, la quatrième enquête démographique et de santé s'inscrit dans le cadre du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) et du programme international des enquêtes démographiques et de santé.

Elle vise à fournir des données fiables et actualisées sur la santé maternelle et infantile, la planification familiale, le VIH/sida, la nutrition, les violences domestiques, les fistules obstétricales et le travail des enfants. Les opérations de terrain incluront des entretiens auprès des ménages, des mesures anthropométriques, des tests de l'eau et du sel, ainsi que des prélèvements sanguins. La collecte des données est prévue pour une durée de quatre (4) mois, avec une publication des résultats prévue en avril 2027.

Le Conseil des ministres a autorisé le démarrage de l'enquête et a instruit le ministre chargé de la santé à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réussite des opérations.

- Le Conseil des ministres a ensuite écouté une communication relative à la finalisation du processus de mutation de la Société d'administration de la zone franche vers l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche, présentée par le ministre délégué chargé de la promotion des investissements et de la souveraineté économique

Depuis sa création en 1994, la Société d'administration de la zone franche (SAZOF) a constitué un instrument clé de la politique d'industrialisation et de promotion des exportations, avec 141 entreprises agréées, dont 91 sont actuellement en activité. En 2024, les investissements réalisés dans la zone franche s'élèvent à 425,664 milliards de FCFA, soit environ 7 % du PIB, et les entreprises en activités ont généré près de 19 000 emplois directs au profit des nationaux.

Toutefois, afin de répondre aux ambitions nationales de transformation industrielle, d'attraction d'investissements étrangers et de développement des chaînes de valeur, le gouvernement a fait adopter la loi n° 2019-005 du 17 juin 2019 portant code des investissements. Cette loi a notamment créé l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF), avec pour objectif de regrouper, au sein d'une même entité, l'administration du code des investissements et celle du statut de zone franche industrielle, dans un souci de cohérence institutionnelle, de rationalisation et d'efficacité de l'action publique.

Dans cette perspective, le code des investissements a prévu la dissolution de la SAZOF et le transfert de ses missions, droits et obligations à l'API-ZF. Un processus de dissolution de la SAZOF a ainsi été conduit, conformément aux dispositions statutaires.

Le processus étant désormais arrivé à terme, le Conseil des ministres a autorisé le ministre délégué chargé de la promotion des investissements à soumettre à son adoption le projet de décret portant dissolution de la SAZOF et fixant les modalités de sa subrogation par l'API-ZF.

- Le Conseil des ministres a également écouté une communication relative à la poursuite du projet de réformes foncières pour l'accroissement de la productivité agricole, présentée par le ministre de l'aménagement du

territoire et de l'urbanisme

Le gouvernement s'est engagé, depuis quelques années, dans la modernisation de la gouvernance foncière nationale, traduite notamment par l'adoption du code foncier et domanial en 2018, par la création de l'Agence nationale du domaine et du foncier en 2025, ainsi que par la mise en place progressive d'autres instruments destinés à garantir la sécurité des droits fonciers, la paix sociale et l'attractivité des investissements.

C'est dans cette dynamique que le projet de réformes foncières pour l'accroissement de la productivité agricole, financé dans le cadre du Programme Seuil par la Millennium Challenge Corporation, est mis en œuvre, depuis 2021, sur cinq (5) sites pilotes : Zio 4, Wawa 2, Tchamba 3, Dankpen 2 et Oti-Sud 2.

Le projet a permis d'expérimenter des méthodes innovantes de sécurisation foncière, de gestion des conflits et de mise en place de systèmes d'information foncière communaux interconnectés, renforçant la confiance des communautés et la transformation durable du cadre foncier rural.

Suite à l'arrêt du financement du Programme Seuil, il apparaît nécessaire d'assurer la continuité et l'achèvement du projet, en vue de l'atteinte de ses objectifs.

A cet effet, le Conseil des ministres a autorisé la création d'une cellule de gestion du projet, chargée de finaliser les activités sur les sites pilotes, soutenir la délivrance des livrets fonciers, capitaliser les méthodologies validées et préparer leur extension progressive au niveau national.

Cette initiative permettra de garantir la sécurisation des droits fonciers, de prévenir les conflits et de renforcer la productivité agricole et le développement territorial.

- Le Conseil des ministres a enfin écouté une communication relative aux résultats des travaux de la commission

spéciale d'enquête sur les cas d'enlèvements et de disparitions inquiétantes, présentée par le ministre de la sécurité Depuis plusieurs mois, notre pays a été confronté à des signalements d'enlèvements présumés et de disparitions inquiétantes, touchant notamment des adolescents et des mineurs. Ces cas, largement relayés et amplifiés sur les réseaux sociaux, ont suscité une vive émotion au sein de l'opinion publique et un climat d'inquiétude dans de nombreuses familles. Afin de rétablir la sérénité et d'apporter des réponses claires, le gouvernement a mis en place, le 24 janvier 2026, une commission spéciale d'enquête.

Les travaux de cette commission révèlent que, sur cent deux (102) cas signalés, quatre-vingt-six (86) personnes ont été retrouvées, dont soixante-trois (63) mineurs et vingt-trois (23) majeurs. Seize (16) personnes demeurent recherchées. Les enquêtes montrent que la majorité des disparitions sont liées à des conflits familiaux, des départs volontaires, des situations de négligence ou de vulnérabilité. A ce jour, un (1) seul cas d'enlèvement présumé fait l'objet d'investigations approfondies.

Pour prévenir de nouveaux cas et renforcer la sécurité, plusieurs mesures ont été prises, notamment la création d'une base nationale centralisée des personnes disparues, le renforcement des patrouilles et du contrôle des flux migratoires, la sensibilisation des populations et de la jeunesse aux dangers des promesses de gains faciles et aux procédures de signalement, ainsi que la modernisation du laboratoire de criminalistique numérique pour lutter contre la désinformation.

Le gouvernement appelle à la vigilance, au dialogue au sein des familles et à la coopération des citoyens avec les services de sécurité, afin de protéger les populations et prévenir toute situation de vulnérabilité

Fait à Lomé, le 11 mars 2026

Le Messenger

Togo-enlèvements et disparitions inquiétantes

LE GOUVERNEMENT FAIT LE POINT

Un mois après le début des travaux de la commission spéciale chargée d'examiner les informations récurrentes faisant état de cas d'enlèvements

sécurité, Col Calixte Madjoulba, des droits de l'homme, Me Pacôme Adjourouvi et de l'administration territoriale, Col Hodabalo Awaté ont tour à tour pris la parole afin de

lèvement présumé ont été recensés. 86 personnes ont été retrouvées, soit 84,31 % des cas signalés et 16 personnes font encore l'objet de recherches actives et d'investi-

"L'analyse géographique des signalements montre par ailleurs que 88 cas ont été enregistrés dans le District autonome du Grand Lomé, ce qui témoigne d'une forte concentration des signalements dans la zone urbaine la plus peuplée du pays", a indiqué Col Calixte Madjoulba, ministre de la sécurité et de

; des départs volontaires ; une insuffisance d'encadrement parental ; certaines situations de vulnérabilité sociale ou personnelle", a précisé le ministre.

Le ministre de la justice et des droits humains, Me Pacôme Adjourouvi a renchérit qu'à ce stade, aucun élément ne permet d'établir l'existence d'un réseau d'enlèvement de personnes, surtout dans la capitale, Lomé.

Le Col Calixte Madjoulba, a par ailleurs souligné que les services de sécurité ont renforcé les patrouilles, la surveillance dans certaines zones sensibles et la coordination avec les autorités locales, afin de prévenir toute situation de risque et de garantir la protection des populations.

Le gouvernement invite la population à privilégier la saisine des services de Police et de Gendarmerie ou à appeler gratuitement le numéro vert 1014, disponible 24/7. Il reste pleinement mobilisé pour assurer la protection des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national.

Afi Rachel



ments et de disparitions inquiétantes relayées sur les réseaux sociaux, le gouvernement togolais a fait un point d'étape sur l'évolution de la situation. C'était au cours d'un point de presse organisé le vendredi 13 janvier 2026 à Lomé.

Les ministres de la communication, Yawa Kouigan, de la

révéler les résultats de ces investigations qui ont porté sur l'ensemble des signalements recensés dans l'espace public sur la période allant du 1er décembre 2025 au 28 février 2026.

Au terme des travaux de la commission, il ressort que 102 cas de disparitions jugées inquiétantes dont 01 cas d'en-

gations.

Parmi les personnes retrouvées figurent notamment 63 mineurs, dont 25 garçons et 38 filles ; 23 majeurs, dont 13 hommes et 10 femmes. Les cas restant à élucider concernent 14 personnes majeures (8 hommes et 6 femmes) ; 2 mineurs (un garçon et une fille).

la protection civile.

Il a poursuivi que les investigations menées révèlent que, dans leur grande majorité, les situations examinées ne relèvent pas d'actes criminels organisés.

"Les causes identifiées sont principalement des fugues liées à des tensions familiales

Togo-États-Unis

LOMÉ ET WASHINGTON AFFICHENT LEUR VOLONTÉ D'APPROFONDIR UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE

Le Président du Conseil, Faure Gnassingbé, a reçu en audience le vendredi 13 mars 2026 à Lomé le Sous-secrétaire d'État adjoint au Bureau de la population, des réfugiés et des migrations des États-Unis, Christian Jové Ehrhardt, en visite de travail au Togo. Cette rencontre a permis aux deux personnalités de faire le point sur l'état de la coopération entre les deux pays et d'explorer les voies et moyens de renforcer davantage ce partenariat jugé mutuellement bénéfique.

Au cours des échanges, le représentant de la Maison Blanche chargé des questions migratoires a salué la solidité des relations qui unissent Washington et Lomé depuis l'indépendance du Togo, tout en exprimant la volonté des États-Unis de consolider cette collaboration.

« J'ai eu une rencontre avec Son Excellence Monsieur le Président du Conseil. Nous avons parlé de la très bonne collaboration entre les États-Unis et le Togo. C'est une relation très forte depuis l'indépendance du Togo. Nous avons étudié la manière dont on peut approfondir cette bonne collaboration entre nos deux pays. Je suis très fier. C'est ma première visite ici au Togo, un excellent pays », a déclaré Christian Jové Ehrhardt à l'issue de l'audience.

Les relations entre les États-Unis et le Togo s'illustrent par une coopération dynamique dans plusieurs secteurs à fort impact économique, social et sécuritaire. Cette collaboration se manifeste notamment par une convergence de vues sur les questions de paix et de sécurité, en particulier dans le

cadre du Programme d'urgence pour la région des Savanes (PURS) et du Mécanisme de stabilité des États côtiers (MSEC), visant à renforcer la résilience des zones exposées aux menaces terroristes.

Dans ce contexte marqué par la persistance de défis sécuritaires dans la sous-région, le partenariat entre Lomé et Washington contribue également au renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité togolaises dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Les deux pays envisagent par ailleurs de renforcer leur coopération militaire et sécuritaire à l'échelle continentale, notamment sous l'égide du Commandement des États-Unis pour l'Afrique (AFRICOM), afin de soutenir la sécurité, la stabilité et la souveraineté des États de la ré-



gion.

Au-delà du volet sécuritaire, les États-Unis accompagnent le Togo dans la mise en œuvre de nombreux projets dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la gouvernance à travers plusieurs programmes de coopération bilatérale. Ce

partenariat se traduit également par une intensification des échanges commerciaux et des investissements, témoignant de la volonté partagée de consolider les bases d'une coopération durable et mutuellement avantageuse entre Lomé et Washington.

La rédaction



LA CULTURE DE L'ESPOIR
« SOYEZ TRANQUILLES !
LE PC VEILLE ! »

Suite de la page 2

de mieux en mieux ; chaque jour qui passe le sentiment profond d’une idée de justice sociale inaltérable se fait de plus en plus forte, puissante, les maux de fond, sur leur socle, indiscutablement doivent vaciller et reculer. Cependant, force est de constater que cet édifice a aussi à l’intérieur comme à l’extérieur ses détracteurs. Certains, délibérément, le combattent ouvertement, et d’autres, plus sournoisement, cachés derrière une hypocrisie de cour, tentent de la miner de l’intérieur par des procédés fort peu élevés de stature, à savoir toutes les sortes de comportements déplacés, d’entraves corruptives en sabotage économique, et de divulgations opportunes d’affaires, pour certaines, abracadabrantesques ! pour certaines autres, présomptivement plausibles du fait de ceux qui ont honteusement trahi la confiance placée en eux pour occuper telle ou telle fonction ; lesquelles attitudes conspirent dans le but exclusif que l’impression négative que cela susciterait dans l’opinion discrédite par ricochet l’action conduite par le gouvernement.

Tout ce petit monde, aux origines politiques diverses, mais qui ont en commun cette capacité de s’émouvoir sans jamais rien ressentir, et qui voudrait voir fissurer la République, « casser la baraque » pour des raisons qui ne touchent qu’aux calculs de leurs petits intérêts personnels, en réalité, cette basse attitude dans l’ordre des considérations humaines ne traduit ni plus ni moins qu’un incroyable, qu’un lamentable, qu’un criminel *RETARD DE CONSCIENCE*, alors qu’il s’agit précisément pour notre pays que les choses soient mieux faites, mieux apaisées, c’est-à-dire mieux considérées en amont, et mieux gérées afin d’apporter avec précision les solutions les mieux adaptées aux besoins, aux problèmes qui se posent aux populations ; ce qui -reconnaissons-le- projettera un peu de lumière sociale dans des zones d’ombre de la grande pauvreté pour y faire naître de l’espoir. Cet espoir - ultime issue de secours - qui est non seulement un dépassement de soi dans la difficulté, mais aussi, en quelque sorte, un transfert à la fois vers les mains miraculeuses de Dieu, et vers l’Etat, dont le rôle est de favoriser des politiques publiques grâce auxquelles l’espoir eût permis d’assécher les larmes d’un destin que l’on a cru manquer ! Il remonte du centre immobile de cet édifice une voix, qui est la voix de la raison et de la grandeur de la volonté humaine incarnée par le président du Conseil, son SEM Faure Essozimna GNASSINGBÉ, répète inépuisablement la même chose : faire naître un peu d’espoir, un peu d’humanité au milieu des lâchetés, au milieu des injustices d’un monde d’offenses est plus qu’un devoir ; c’est ressentir à l’égard du mot solidarité de multiples affinités. Que le Seigneur veille précieusement sur notre PC et sur notre pays, le Togo.

Le GCE Cyr ADOMAYAKPOR

PHARMACIES DE GARDE PÉRIODE DU16 AU 22 MARS 2026

PHARMACIE 2000
Bè kpota, BP 61194
96 37 94 25

PHARMACIE ABRAHAM
Agoè Lohopé Kossigan
22 50 10 00

PHARMACIE ADOUNI
Vakposito logogome, carrefour AISED
70 39 39 39

PHARMACIE AMEN
Marché Adétikopé, près de l'Eglise Catholique Christ-Roi
90 88 55 88

PHARMACIE AVEPOZO
A 600m restaurant Alice, Bè-kome, avépozo, 04 BP 353 Lomé 04
22 27 04 86

PHARMACIE BAGUIDA
Rte baguida-dévégo, BP 60767
22 35 47 77

PHARMACIE BESDA
Adidogomé Aménopé, Route de Kpalimé
22 51 05 29

PHARMACIE BIEN ETRE
Boulevard du haho, hédzranawoé, BP 2933
22 26 45 16

PHARMACIE CHRIST ROI
Raffinerie vers le petit marché, kagomé, BP 1409
22 27 46 66

PHARMACIE CONSEIL
Carrefour du CEG Sagbado Logoté
93 10 92 92

PHARMACIE DE LA CHARITE
Non loin de CEG agoè nyivé centre, BP 7856
22 25 12 60

PHARMACIE DE LA CITE
Bd ; du 30 Août cité n’danida BP 8461
22 25 01 25

PHARMACIE DE L'ESPERANCE
Rue de l’ogou, en face du lycée française nyékonakpo, BP 719
22 21 01 28

PHARMACIE DELALI
Face CMS de cacaveli, 04 BP 225
93 64 53 72

PHARMACIE DENIS
Agoè Kové, Carrefour KPOGLI
93 08 46 40

PHARMACIE DES OLIVIER
266 boulevard Félix Boigny, Akodéséwa, BP 8480
22 27 01 34

PHARMACIE DODJI
Ségbé Akato, Immeuble Akato Plage non loin de l’église Catholique d’Akato
70291677

PHARMACIE DU CHATEAU D'EAU
Avenue augustino de souza, bè château, BP 60141
22 21 57 51

PHARMACIE DU POINT E
506, rue 129, Aflao Gakli, djidjolé, 08 BP 8589
22 51 91 71

PHARMACIE EL NOUR
Alinka non loin du CMS Togblékopé
97799374

PHARMACIE EL-SALI
Rte Lomé-Kpalimé, Aflao Apédokoé Gbomamé, à 50 m de la quaincaillerue MACO
70 12 44 44

PHARMACIE EMMAUS
Route de Mission-Tové, Agoè-Nyivé BP 20492
70 40 25 40

PHARMACIE EPIPHANIA
Rue Lapampa, carrefour Agbénadon, Adidogomé, 04 BP 30446
70 40 10 52

PHARMACIE FOREVER
142, avenue des kondona, forever, BP 4884
22 26 11 77

PHARMACIE GANFAT
Agoè Daliko près du Carf EDEM (Camp GP)
22 55 08 15

PHARMACIE GBOSSIME
405, Bd. De la Kara, Gbossime, BP 80859
22 22 50 50

PHARMACIE IRIS
Amadahomé, Imm. Havon, non loin de la station de service CAP, Rue 50 m à côté de Casses Auto
91684804

PHARMACIE JEANNE D'ARC
Sur l’ancienne route d’Aného, BP 368
22 22 08 01

PHARMACIE KELEGOUGAN
Agoè-Kélégougan voie contournement à 100 m du Total Kélégougan et du bar Obrigado
92953838

PHARMACIE KPEHENOU
Boulevard Felix Houphouët Boigny, BP 12470
22 21 32 24

PHARMACIE LA MISERICORDE
52, Boulevard, de l’Oti, Bè-kpota, BP 8223
96 80 09 45

PHARMACIE LAUS DEO
Route de Léo 2000, face clinique Bethesda, Adidoadin, 05 BP 21
22 25 15 05

PHARMACIE LUMEN
Avenue de la victoire, tokoin Casa blanca, 01 BP 29
23 38 68 36

PHARMACIE M'BA
13 BP 341 Lomé. Route de Kovié, 500 mètres après le marché de LEGBAS-SITO.
70 27 81 81

PHARMACIE MAA'LA
Agoe Démakpoé à côte de AZ Bâtiment non loin de l'école la Référence
90106092

PHARMACIE MAINA
Marché Agoè-Assiyéyé
70 43 65 34

PHARMACIE MATTHIA
1048, Avenue de la Libération
22210321

PHARMACIE MAWULOM
Agoè-Nyivé quartier Athiéme Carefour Kponsé
99349797

PHARMACIE MAWUNYO
Route de Mission Tové, Non loin de la Station OANDO Agoè Sogbossito
98 23 38 30

PHARMACIE NABINE
Site à Agoè Anomé, dit plateau (Route Bar le Plateau)
93 36 26 26

PHARMACIE NATION
Totsi en face de l'agence ECOBANK
22 25 99 65

PHARMACIE NOTRE DAME DE LA TRINITE
30, Bd. De la paix, super Taco, BP 60154
98 46 50 88

PHARMACIE RAOUDHA
4495, Bd. Du Zio, Hédzranawoé, 3 BP 30153
91 61 33 32

PHARMACIE ROBERTSON
31 avenue François Mitterand, nyékonakpoé, BP 81670
22 22 28 41

PHARMACIE SAINTE MARIE
Avenue de la libération, Limusco, Tokoin Ramco, BP 297
22 21 85 58

PHARMACIE SANTA MADONA
Kégué, face Kader COUGBADJA et l'Eglise catholique Ste Thèrese
70 01 03 03

PHARMACIE TAKOE
Rte d’Atakpamé, Face Terminal Sahel, Togblekopé, BP 8408
70 45 62 17

PHARMACIE TRIOMPHE
Quartier Bokpokor, route contournement, 300m de carrefour Kpala
93258036

PHARMACIE VERTE
Avenue du RPT Bè Klikamé, BP 81297
22 25 03 26

PHARMACIE VITAFLORE
Baguida, BP 80531
22 27 06 36

PHARMACIE ZOPOMAHE
Zopomahe, sur la route Zossimé - Zanguera à côté de la salle des témoins de Jehovah
96283410

Pour
vos
annonces et
publicités,
contactez-nous
au
90 26 15 54

Récépissé N° 259 / 21/ 12 / 04 / HAAC
Maison de la presse, casier N° 61

Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma
Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr

Le Togo change les règles du cajou

ENJEUX ET DÉFIS D'UNE RÉFORME DÉCISIVE

Le gouvernement togolais franchit un nouveau cap dans la structuration de la filière anacarde en durcissant les règles de commercialisation et d'exportation de la noix de cajou. À travers l'arrêté interministériel n°0029/MEVS/MCCQ/MAPRASA signé le 30 décembre 2025, les autorités imposent désormais un quota obligatoire aux acheteurs et aux coopératives, avec pour ambition de stimuler la transformation locale, renforcer l'industrie nationale et maximiser la valeur ajoutée produite sur le territoire.

Cette réforme, qui modifie le dispositif en vigueur depuis 2008, intervient dans un contexte où une grande partie de la production nationale de noix de cajou est encore exportée à l'état brut, privant ainsi le pays d'importantes retombées économiques. Face à cette situation, le gouvernement a décidé d'agir pour corriger les déséquilibres de la filière, améliorer son organisation et soutenir les unités locales de transformation souvent confrontées à des difficultés d'approvisionnement.

La mesure phare du nouvel arrêté réside dans l'obligation faite aux acheteurs agréés et aux sociétés coopératives de céder au moins un tiers de leur collecte aux transformateurs installés au Togo avant toute exportation. Ce mécanisme vise à garantir un accès régulier à la matière première pour les industries locales, condition essentielle à leur développement et à leur compétitivité. Le prix de cession de ce quota sera fixé en début de campagne par l'interprofession, afin d'assurer une certaine stabilité du marché.

Pour garantir l'application effective de cette disposition, un système de traçabilité est instauré. Les unités de transformation devront délivrer un quitus ou un bordereau de livraison validé par le Conseil interprofessionnel de la fi-

lière anacarde du Togo (CIFAT). Ce document devient indispensable pour toute opération d'exportation, servant de preuve du respect du quota obligatoire.

Le gouvernement a également prévu des sanctions dissuasives pour les contrevenants. Tout acteur qui ne respecte pas cette obligation sera exclu des opérations de vente aux exportateurs durant toute la campagne. Toutefois, une certaine flexibilité est introduite : si les unités de transformation ne sont pas en mesure d'absorber les volumes requis, le CIFAT pourra délivrer un quitus exceptionnel autorisant les exportations.

Au-delà du quota, l'arrêté renforce le contrôle de la filière en subordonnant strictement l'achat et l'exportation à l'obtention d'un agrément délivré par le comité de coordination. Toute cargaison ne disposant pas des documents requis sera saisie, avec des frais entièrement à la charge de l'exportateur, ce qui marque une volonté claire de lutter contre les pratiques informelles et de mieux encadrer le commerce de l'anacarde.

À travers ces nouvelles dispositions, les autorités togolaises poursuivent plusieurs objectifs stratégiques. Il s'agit d'abord de promouvoir la transformation locale, véritable levier d'industrialisation, en favorisant l'émergence d'unités capables de produire des amandes transformées à plus forte valeur ajoutée. Ensuite, cette politique vise à créer davantage d'emplois dans les chaînes de transformation et à renforcer les capacités industrielles du pays.

Les retombées attendues sur la production nationale sont également significatives. En sécurisant les débouchés pour les transformateurs locaux, le gouvernement encourage indirectement les producteurs à accroître leur production, tout en

bénéficiant d'un marché mieux structuré et plus stable. Cette dynamique devrait contribuer à améliorer les revenus des acteurs de la filière, notamment les producteurs regroupés en coopératives.

En définitive, cette réforme marque un tournant dans la gestion de la filière anacarde au Togo. En privilégiant la transformation sur place plutôt que l'exportation brute, le pays entend capter une plus grande part de la richesse générée par la noix de cajou, consolider son tissu industriel et faire de cette filière un véritable moteur

défis auxquels fait face le secteur. Jadis présentée comme un modèle de valorisation locale de l'anacarde, cette structure connaît aujourd'hui un ralentissement notable de ses activités. La production y est en baisse, en grande partie en raison du vieillissement des installations et d'un équipement devenu inadapte aux exigences actuelles de performance et de compétitivité.

Cette situation n'est pas isolée et reflète une réalité plus large : plusieurs unités de transformation peinent à maintenir leur niveau de production, faute d'investissements

nouvellement des équipements, l'accès à des technologies plus performantes et un appui financier adapté. Dans cette perspective, une réflexion pourrait être engagée sur les mécanismes d'acquisition du matériel industriel. L'instauration de subventions spécifiques ou d'allègements fiscaux, notamment au niveau du dédouanement des équipements, constituerait un levier important pour encourager la modernisation des unités de transformation. Une telle approche permettrait non seulement de redonner un souffle nouveau à des structures en perte de vi-



de croissance économique durable.

Cependant, au-delà de cette réforme ambitieuse, une question cruciale se pose quant à la vitalité réelle des unités locales de transformation que le gouvernement entend justement renforcer. Si l'obligation de céder un tiers de la production aux transformateurs constitue une avancée stratégique, encore faut-il que ces industries soient en capacité d'absorber et de valoriser efficacement ces volumes. L'exemple de l'unité de transformation Cajou Espoir basée à Tchamba illustre parfaitement les

suffisants pour moderniser leurs outils industriels. Dans ces conditions, l'obligation faite aux acteurs de livrer une partie de leur production aux transformateurs locaux risque de se heurter à une limite structurelle, celle de la capacité réelle de ces unités à traiter les volumes attendus.

Face à ce constat, la démarche du gouvernement, bien que pertinente dans son principe, gagnerait à être accompagnée de mesures de soutien ciblées en faveur des industries locales en difficulté. La relance de ces unités passe nécessairement par un re-

tesse, mais aussi de garantir la réussite de la politique de transformation locale voulue par les autorités.

En définitive, pour que la réforme porte pleinement ses fruits, elle devra s'inscrire dans une vision globale intégrant non seulement la régulation de la commercialisation, mais aussi le renforcement concret des capacités industrielles nationales. Sans cela, l'objectif de création de valeur ajoutée et de dynamisation de la production nationale pourrait rester en deçà des attentes.

LM

Polio au Togo

UNE RIPOSTE NATIONALE D'URGENCE POUR PROTÉGER DES MILLIERS D'ENFANTS

Le Togo a officiellement lancé, le mercredi 12 mars 2026 à Lomé, une vaste campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite visant les enfants de 0 à 5 ans sur toute l'étendue du territoire. Prévue pour durer trois jours, jusqu'au 14 mars, cette opération gratuite s'inscrit dans une riposte sanitaire urgente après la confirmation, le 20 février dernier, d'un cas de poliovirus variant de type 2 dans le district sanitaire de Mô, dans la région centrale. Face à cette alerte et conformément aux normes internationales d'éradication de la poliomyélite, les autorités sanitaires togolaises ont décidé d'intensifier la vaccination afin de stopper toute propagation du virus. Cette mobilisation intervient également dans un contexte régional préoccupant, marqué par la détection, en octobre 2025, de poliovirus au Bénin, à proximité des frontières togolaises,

faisant planer un risque élevé d'importation et de circulation de la maladie. Pour le ministre de la Santé, Professeur Jean-Marie Koffi Ewonoule Tessi, la réussite de cette campagne repose sur une adhésion massive des populations. Il a salué l'appui déterminant des partenaires techniques et financiers, notamment l'OMS et l'UNICEF, tout en rappelant que la vaccination demeure un droit fondamental pour chaque enfant et un devoir pour chaque famille. Insistant sur la sécurité et l'efficacité des vaccins, il a appelé les parents à ne laisser aucun enfant en marge de cette opération, soulignant que la protection des plus jeunes constitue une responsabilité collective. Cette campagne bénéficie en effet du soutien actif des partenaires de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, parmi lesquels GAVI, KSrelief, Rotary International, les Centres améri-

cains de contrôle et de prévention des maladies et la Fondation Gates. Tous ont réaffirmé leur engagement à accompagner le gouvernement togolais dans ses efforts pour préserver la santé publique et éradiquer définitivement la maladie. Les responsables de l'OMS et de l'UNICEF au Togo ont, de leur côté, insisté sur l'urgence de vacciner tous les enfants, en particulier ceux qui n'ont jamais reçu de doses, car ils sont les plus exposés aux formes graves et potentiellement mortelles de la poliomyélite. Ils ont rappelé que la vaccination reste le seul moyen de prévention efficace contre cette maladie infectieuse qui s'attaque au système nerveux et peut provoquer une paralysie irréversible en quelques heures. La poliomyélite, qui touche principalement les enfants de moins de cinq ans, se transmet par voie oro-fécale, à travers l'eau ou les aliments

contaminés. Elle se manifeste généralement par de la fièvre, des troubles digestifs, des douleurs musculaires, avant d'évoluer, dans les cas les plus graves, vers une paralysie rapide des membres. Grâce aux campagnes de vaccination menées ces der-

teurs sociaux sont déployés dans les quartiers, les villages et les lieux publics, allant de porte à porte pour atteindre chaque enfant concerné. Les autorités sanitaires invitent les populations à leur réserver un accueil favorable et à partici-



nières décennies, plus de vingt millions de personnes ont été épargnées de la paralysie dans le monde, et près de 1,5 million de décès infantiles ont été évités. Fort de ces résultats, le Togo entend poursuivre ses efforts pour renforcer l'immunité collective et prévenir toute résurgence de la maladie. Sur le terrain, les équipes de vaccination et les mobilisa-

per massivement à cette campagne nationale. À travers cette mobilisation générale, le Togo réaffirme sa détermination à éliminer définitivement la poliomyélite et à garantir un avenir sain à ses enfants, dans un élan collectif résumé par un mot d'ordre clair : bouter la polio hors des communautés.

La rédaction

FEMME ACTION CCI-TOGO, UN PROJET POUR OUVRIR LES MÉTIERS DU TRANSPORT AUX FEMMES

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCI-Togo) va piloter un projet d'appui à la formation de femmes entrepreneures à la conduite de véhicules gros porteurs et d'équipements de manutention portuaire. Le pré-lancement de cette initiative s'est

également la célébration de la journée internationale de la femme. Il a pour ambition de contribuer à l'autonomisation économique des femmes tout en répondant aux besoins croissants de compétences dans les secteurs des transports et de la logistique. Pour cette première promo-

tion professionnelle spécialisée, ainsi que d'un accompagnement technique et financier par la CCI-Togo, avec l'appui de partenaires engagés. Les bénéficiaires vont également recevoir un accompagnement post-formation afin de favoriser l'émergence d'initiatives

haité marquer l'édition 2026 de la journée internationale des droits de la femme d'une manière à la fois innovante, concrète et structurante, à travers le lancement d'un projet d'appui à la formation des femmes entrepreneures dans des métiers stratégiques, notamment la conduite de véhicules gros porteurs et d'équipements de manutention portuaire. Pendant longtemps, ces métiers ont été, et sont encore considérés comme des domaines exclusivement masculins. Pourtant, l'évolution des technologies, des compétences et des mentalités démontre aujourd'hui que les femmes ont toute leur place dans ces secteurs à fort potentiel économique", a affirmé Dr José Symenouh, Président de la CCI-Togo. Il a ajouté que la Chambre a, à cet effet, noué des partenariats stratégiques avec Africa Global Logistics et les acteurs du transport routier, afin de garantir une formation de qualité et une insertion professionnelle effective des bénéficiaires.

"Notre objectif est clair: ouvrir de nouvelles opportunités professionnelles aux femmes togolaises et favoriser leur intégration dans des activités traditionnellement réservées aux hommes", a précisé Dr José Symenouh. La première promotion de ce programme portera le nom de Madame Dorothee Nassif, figure reconnue dans les transports routiers.

Le projet se déroulera en plusieurs phases. La phase du pré-lancement est consacrée à l'information officielle sur le projet, les critères de sélection et les modalités de candidature. Elle sera suivie par la phase de soumission des dossiers de candidature, la phase d'entretien et de sélection des candidates, le lancement officiel du programme, marqué par la signature de conventions avec les institutions partenaires, et enfin le démarrage des formations prévu pour le mois de septembre prochain.

Afi Rachel



tenu le vendredi 13 mars 2026 à Lomé. Dénommé "Femme Action CCI-Togo", ce projet marque

tion, dix (10) femmes seront sélectionnées à l'issue d'un appel à candidatures. Elles vont bénéficier d'une forma-

économiques dans ces domaines stratégiques. "La Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo a sou-



OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Plaque : 0345 BM
Nom : ETSXXXX
Prénoms : XXXX
Chassis : SBXXXXXXX00004141
Description : Puissance fiscale entre 8 - 11 CV

A Payer Historique

Vous êtes à jour dans le paiement de la TVM de ce véhicule.

En un click, payez votre TVM par

Mixx **Moov Money Flooz**

sur l'application OTR TVM disponible sur Playstore

8201 POUR TOUTES INFORMATIONS

Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg